

# DELIBERATION

L'an deux mille neuf, le 30 janvier à onze heures, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni en l'Hôtel de Ville de FONTAINE, sous la présidence de Monsieur CONTRERAS Yves, Président.

**Présents** : Mrs Ahmed MEITE, Abdallah SHAIK, Yves CONTRERAS, Michel GOIZET, Ali YAHIAOUI.

**Objet** : Création d'un poste de rédacteur principal en remplacement d'un poste de rédacteur.

---

Monsieur Le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 6 octobre dernier un poste de **rédacteur territorial** et un poste de technicien avaient été créés en vue du recrutement d'un "Chargé d'application ressources humaines" .

La candidate retenue lors du jury de recrutement était **rédacteur** dans sa collectivité d'origine.

Cependant, suite à sa nomination au grade de **rédacteur principal**, dans sa collectivité d'origine, par le biais de l'avancement de grade et avant son arrivée au Sitpi courant mars, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur principal.

Le poste de rédacteur ainsi que celui de technicien seront soumis pour suppression à l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP), placé auprès du Centre de Gestion de l'Isère, lors de sa séance du 5 mars 2009.

Après avis du CTP, il sera procédé par délibération à la suppression de ces deux postes.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à en délibérer :

## **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le Président,

Après en avoir délibéré.

- Considérant l'avancement de grade de la candidate retenue,
- Considérant la suppression des postes soumis pour avis au CTP,
- Décide la création d'un poste de rédacteur principal territorial au Sitpi,
- Autorise Monsieur le Président à signer, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à FONTAINE les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
**Yves CONTRERAS**